

# GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE  
 Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34 - Fax : 01.76.84.14.35  
 www.cgt-renault.com - e-mail : usines@cgt-renault.com  
 Intranet Renault : cgt.central@renault.com

## Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires

**Le 15 février 2016, tous dans l'action !**

**Ni charité, ni aumône...**

**De véritables AGS... Seulement notre dû !**

Le salaire, c'est le prix du travail, le prix des qualifications mises en œuvre par chacun et au final, de la valeur marchande de nos véhicules et services vendus à la clientèle !

Quel que soit le niveau des résultats financiers de l'entreprise, les salariés travaillent, ils créent de la richesse (valeur ajoutée) et même de plus en plus, au regard des baisses d'effectifs, de la numérisation ou de l'automatisation des moyens de production...

L'engagement et l'investissement des salariés n'ont donc rien d'exceptionnels, c'est une constante des salariés sans laquelle il n'y aurait rien à vendre et aucun profit à faire !

La part des salaires n'a donc aucune raison de baisser, elle doit être incompressible et révisée à la hausse dans la répartition de la valeur ajoutée.

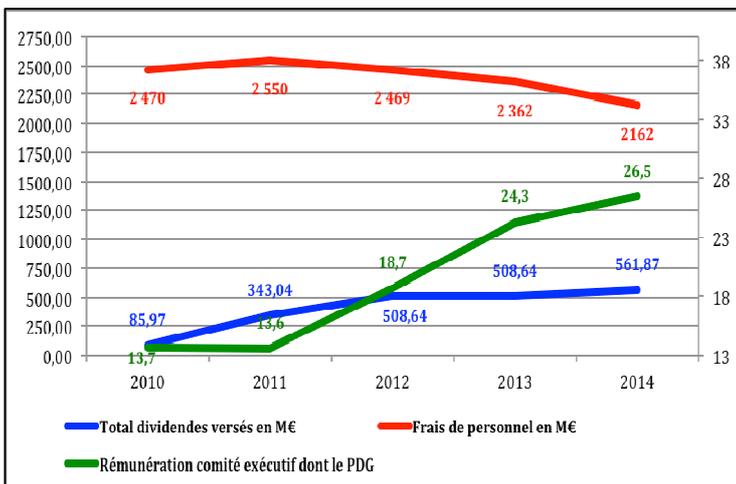
Le salaire ne peut donc pas être à l'image de primes (intéressement, exceptionnelle, individuelle...) et donc aléatoire, en fonction des résultats financiers de l'entreprise ou du bon vouloir des dirigeants, histoire d'apaiser le climat social !

C'est vrai pour la part du salaire touché directement par le salarié pour vivre (salaire net), mais aussi pour la partie socialisée du salaire (salaire brut pour la protection sociale, la santé, l'éducation...).

**La CGT ne fait pas la charité et ne réclame donc pas l'aumône, mais seulement ce qui doit légitimement revenir aux salariés (et à la collectivité)... le prix de leur travail !**

Et c'est bien cela l'enjeu des « négociations » du lundi 15 février prochain. Dans la logique patronale classique et archaïque, les frais de personnel (salaires, cotisations sociales et impôts) doivent être les plus faibles possibles au profit des principaux actionnaires.

Quand on sait que l'explosion à la hausse de la rémunération des dirigeants de Renault est dépendante de l'atteinte de cet objectif, on comprend facilement leur acharnement à considérer les salariés comme des coûts à réduire !



Comme le montre le graphique ci-contre, il n'y a pas photo... Depuis 2010 (1<sup>ère</sup> année après crise de l'automobile), les frais de personnel de Renault SAS (salaires) ont diminué de 308 millions d'€, quand les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de près de 476 millions d'€. Quand aux membres du Comité Exécutif de Renault (dont Carlos Ghosn), ils coûtent 12,8 millions d'€ de plus à l'entreprise en seulement 5 ans, pour atteindre la bagatelle de 26,5 millions d'€ de rémunération par an pour à peine plus d'une dizaine de personnes ! (Chiffres extraits des documents de référence Renault)

## **Quand l'accord de compétitivité pour les actionnaires est passé par là !**

**En 2010** (1<sup>ère</sup> année après crise de l'automobile), la Marge Opérationnelle était à 2,8 et les dividendes se sont élevés à près de 86 millions d'€. A l'époque, la direction arguait « *d'un contexte économique encore difficile...* », après la crise automobile de 2008, pour justifier d'un 0,7% AGS pour les APR et les ETAM. Et pour vendre le tout, elle annonçait que 94% des APR et 67% des ETAM bénéficieraient d'une Augmentation Individuelle... Pour comme les cadres, « *reconnaître et valoriser les contributions individuelles...* »

**En 2016**, la Marge Opérationnelle va au moins être égale à 4,8% et les dividendes probablement supérieurs à 600 millions d'€...

**Mais sous prétexte « de modération salariale » actée par les signataires de l'accord compétitivité du 13 mars 2013, nous devrions accepter la fin des AGS et nous contenter**

**d'Augmentation Individuelle au rabais pour la plupart ! Voire d'aucune augmentation de salaire pour plus ou moins 10% d'APR et d'ETAM en 2016 !**

La direction peut se targuer d'avoir donné des compléments de carrière pour 77% d'APR en 2015. Mais pour les mieux lotis (une très petite minorité !), c'est au mieux 15 € d'augmentation brute mensuelle (11,55 € net).

Par rapport à 2014, le nombre de promotion des ETAM à baisser de plus de 30% (1391 à 949) au profit de révisions dont le montant moyen est inférieur aux années passées et en tous cas, à ce qu'ils auraient eu avec une AGS.

**Quand aux cadres soumis aux seules Augmentations Individuelles depuis déjà des années**, ce sont les seuls cadres au-dessus du panier (les cadres 3C et plus...) qui voient en moyenne, leur rémunération évoluée positivement !

## **A l'absence des AGS s'ajoute l'injustice des Augmentations Individuelles des salaires et des primes !**

L'augmentation Individuelle ou la prime, c'est la carotte qui permet (ou tenter...) d'enrayer le mécontentement. Et comme chacun peut le mesurer, hiérarchie comprise, puisqu'elle est au devant de la scène et la 1<sup>ère</sup> à tenter de gérer cette injustice, l'attribution des AI est avant tout à la tête du client ou au bonheur la chance... Pour quelques dizaines d'€ mensuels tout au plus.

Les AI, c'est aussi la zizanie générée par un système qui ne mesure pas le travail, mais l'atteinte d'objectifs de plus en plus irréalisables et qui conduit, pour essayer ne pas être pénalisé, à mentir ou cacher la réalité des obstacles qui nous empêchent de faire au mieux notre travail.

La prime est aléatoire (on peut l'avoir cette année mais pas l'année suivante) et elle n'a pas d'incidence sur les autres éléments de salaire. **Une Augmentation Générale de Salaire (même minime) est acquise pour l'avenir et elle va augmenter tous les éléments de salaire qui sont indexés au salaire de base (primes d'équipe, de douche, allocations vacances, de fin d'année...)**...

**Si les critères d'attribution doivent être rediscutés, les Augmentations Individuelles des salaires (cadres compris) ne doivent en aucun cas se substituer aux Augmentations Générales de Salaires !**

## **Lors de la prochaine réunion de négociation du 15 février prochain, la coordination des syndicats CGT appelle l'ensemble des catégories professionnelles à défendre leurs intérêts, afin d'obtenir le prix de leur travail qui doit leur revenir !**

Lors de cette 2<sup>ème</sup> réunion, la CGT défendra entre autre, la revalorisation des grilles de salaire (propositions visibles sur [www.cgt-renault.com](http://www.cgt-renault.com)) portant notamment le salaire du bas de la grille à 1800 €. **Mais c'est aussi le 13<sup>ème</sup> mois ou la revalorisation des autres éléments de salaire...** Ce même jour et selon les établissements (filiales comprises), les syndicats CGT appellent les salariés à des débrayages !

**Pour ne pas laisser les actionnaires s'accaparer ce qui nous appartient, AGISSONS MASSIVEMENT POUR OBTENIR DE VERITABLES AGS POUR TOUS !**

